

RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

Exercice 2019-2020

Mesdames, Messieurs,

A la demande du Président du club Angers Budo Karaté, Denis Louvigny, j'ai procédé à la vérification des comptes de l'association Angers Budo Karaté pour l'exercice clos le 30 juin 2020 et portant sur la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Je n'ai relevé aucune anomalie remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels. Je vous invite donc à les approuver tels qu'ils vous sont présentés.

J'atteste donc de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle donnée par les comptes du club pour l'exercice 2019-2020, et je vous invite à les approuver tels qu'ils vous sont présentés.

Enfin, j'attire l'attention de l'Assemblée sur la relative fragilité de la situation financière du club qui, certes, est redevenue bénéficiaire durant l'exercice 2019-2020, mais reste dépendante des recettes et par conséquent du nombre d'adhérents.

Fait à Angers, le 14 septembre 2020

Baptiste MOUSSU

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'MOUSSU', with a long horizontal stroke extending to the right.